

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du 21 mars 2014 portant homologation du cahier des charges
du label rouge LA n° 25-89 « Huîtres fines de claires vertes »**

NOR : AGRT1404878A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, en date du 21 mars 2014 :

Est abrogé l'arrêté du 1^{er} avril 2009 portant homologation d'un cahier des charges de label rouge pour le produit suivant :

- LA n° 25-89 « Huîtres fines de claires vertes »,

au nom du Groupement qualité huîtres Marennes Oléron, Les Grossines, BP 60002, 17320 Marennes.

Est homologué à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel*, tel qu'il figure en annexe au présent arrêté (1), le cahier des charges du label rouge pour le produit suivant :

- LA n° 25-89 « Huîtres fines de claires vertes »,

au bénéfice de l'organisme de défense et de gestion Groupement qualité huîtres Marennes Oléron, Les Grossines, BP 60002, 17320 Marennes.

(1) Ce cahier des charges peut être consulté à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), 12, rue Henri-Rol-Tanguy, 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex.